

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS CHATELLERAUDAIS**

**Délibération du bureau prise par délégation**

**du 10 juin 2013**

**n°12**

**page 1/2**

**RAPPORTEUR : Madame Maryse LAVRARD**

**OBJET : Musées – Programmation de restauration des objets de la collection : demande de subvention.**

*Mesdames, Messieurs,*

*Pour 2013, les musées de Châtelleraut proposent de programmer la restauration de deux tableaux :*

- n° inv. 37 : L'Apothéose du Veau d'Or d'après une gravure de Willette par Jacob Maris dit Henricus*
- n° inv. 12 : Une Histoire ou une Lecture de Constantin Le Roux.*

*Dans le cadre de la restauration de l'Ancien Théâtre de Châtelleraut, des œuvres du musée seront présentées de manière temporaire dans les salles du foyer notamment au moment de l'inauguration. Ces 2 tableaux ont été sélectionnés pour leur thème lié au théâtre ou à l'histoire de Châtelleraut au XIXe siècle (Rodolphe Salis et le cabaret du Chat Noir).*

*Après avis favorable de la commission scientifique interrégionale Limousin – Poitou-Charentes des collections des musées de France réunie le 5 avril 2013 à Limoges, qui a examiné les propositions de restauration, la Direction Régionale des Affaires Culturelles propose de soutenir ces opérations sur le budget 2013 du ministère de la culture et de la communication à hauteur de 2 000 € .*

\* \* \* \* \*

**VU** l'article 3 alinéa II.4 des statuts de la communauté d'agglomération, relatif à la compétence pour la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion des équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire,

**VU** la délibération n° 6 du 12 novembre 2001 définissant les équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire, notamment les musées de Châtelleraut,

**VU** la délibération n° 2 du conseil communautaire du 1er février 2010 déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

**CONSIDERANT** l'intérêt des opérations de restauration proposées en 2013,

# COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS CHATELLERAUDAIS

## Délibération du bureau prise par délégation

du 10 juin 2013

n°12

page 2/2

Le bureau, ayant délibéré, décide :

- de solliciter l'aide financière de l'Etat suivant le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

Opération	Dépenses € T.T.C.	Recettes €
Restauration de deux tableaux :	L'apothéose du Veau d'or Prestation de restauration	Autofinancement CAPC 5 809.88
	Une Histoire Prestation de restauration	Etat (DRAC) 2 000
TOTAL	7 809.88	7 809.88

- d'autoriser le président ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

### UNANIMITE

Certifiée exécutoire  
Par le président de la communauté d'agglomération  
Transmis à la sous préfecture, le 17/06/2013, n° 4376  
Publié au siège de la CAPC, le 17/06/2013

Pour ampliation,  
Pour le président et par délégation,  
La responsable du service juridique  
Nadège GROLLIER